

DECISION N° 2019 - 175
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Madame Coralie RÉAUBOURG, négociatrice foncière, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE SIGNER UN ACTE AUTHENTIQUE D'ACQUISITION sur la [REDACTED]
[REDACTED]

Et moyennant le prix total de **354.428,88 €** (TROIS CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT EUROS ET QUATRE VINGT HUIT CENTIMES)

Les biens désignés ci-après :

Ville de LARONXE (54950)

Un ensemble de parcelles terrains nus

Le tout cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface (m ²)
C	717	BETAIGNE	00 ha 80 a 48 ca
C	719	BETAIGNE	02 ha 09 a 56ca
SURFACE TOTALE			02 ha 90 a 04 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le - 3 DEC. 2019

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR